

MEMOIRE EN REPONSE AUX AVIS  
REGLEMENTAIRES SUR LE PROJET DE PLAN  
CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA CCPOM



## **Préambule :**

Le présent rapport constitue le mémoire en réponse aux avis fournis par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), la préfète de la Région Grand Est et le Président du Conseil Régional Grand Est, formulés le 7 janvier 2022, sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de la CCPOM.

Il a pour objectif d'informer sur la prise en compte de ces avis, de justifier certaines remarques et de préciser les mesures qui seront mises en œuvre pour les intégrer.

Ce rapport a également pour vocation d'informer le public des modifications qui seront réalisées sur les documents présentés lors de la consultation numérique, afin d'avoir pleinement connaissance des évolutions et enrichissement qui seront apportés pour la finalisation du PCAET.

## **Avis de la MRAe :**

---

### **LE PCAET et son rapport environnemental**

- 1. Etat initial et tendances, les principaux enjeux**
  - a. Remarques générales**

#### **Recommandations de la MRAe :**

L'Ae recommande de compléter l'évaluation environnementale par une description détaillée de l'état initial de l'environnement dans toutes ses composantes. Pour faciliter l'appropriation du document, l'Ae rappelle la nécessité réglementaire d'intégrer un résumé non technique de l'ensemble du dossier. Il a pour objectif de donner une lecture simplifiée et complète du dossier pour faciliter l'information du public.

#### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

La CCPOM regrette de ne pas avoir joint l'Etat Initial de l'Environnement (produit en décembre 2018) lors de l'envoi de sa demande d'avis auprès de la Mission Régional d'Autorité environnement du Grand-Est. Celui-ci sera joint lors de la consultation du public, ainsi que le résumé non technique qui sera produit à cet effet.

#### **Recommandations de la MRAe :**

L'Ae recommande d'actualiser le diagnostic avec les données les plus récentes d'ATMO Grand Est afin d'avoir un état initial plus précis et une trajectoire plus cohérente possible.

#### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Le diagnostic du PCAET a été initié en 2018 et il s'est basé sur les données disponibles au moment du début de l'étude.

- b. Les consommations énergétiques**

#### **Recommandations de la MRAe :**

Cette différence sensible entre la consommation locale par l'habitant et la consommation nationale par habitant interpelle d'autant plus que les empreintes carbone par habitant comparées entre le local et le national sont équivalentes. L'Ae recommande de vérifier ces chiffres et leurs représentativité (hypothèses prises).

#### **Réponse de la communauté de Commune du Pays Orne Moselle :**

Les données sont celles de l'observatoire, que nous avons validés en recroisant avec les données des distributeurs d'électricité et de gaz. La consommation énergétique est en effet inférieure à la moyenne nationale, notamment en raison d'un secteur agricole très faible et d'une forte baisse de l'industrie ces dernières années. Les émissions cadastrales de CO2 par habitants sont également inférieures (4 tCO2 pour la CCPOM contre 6 tCO2 pour la France). L'empreinte carbone est proche de la valeur moyenne française car elle intègre les émissions importées.

- c. **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)**
- d. **Les émissions polluantes atmosphériques**

#### **Recommandations de la MR Ae :**

L'Ae recommande de présenter une comparaison des niveaux de polluants du territoire avec les seuils de référence réglementaire de qualité de l'air (seuils réglementaires nationaux et OMS) et d'indiquer, le cas échéant, le nombre de jours de dépassement des seuils observés ainsi que les principales zones et populations sensibles exposées.

#### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Nous avons exploité les données disponibles auprès d'ATMO Grand Est lors de l'élaboration du diagnostic. Les seuils de références réglementaires sont exprimés en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  or les données disponibles pour la CCPOM sont indiqués en tonnes. Comme vous l'indiquez « *dans son bilan 2020, ATMO Grand-Est, indique que dans la vallée de l'Orne les teneurs en  $\text{PM}_{10}$  sont de  $15 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , soit inférieur aux valeurs de référence. Elle ne donne cependant plus d'indication sur les autres polluants de ce secteur, ce que l'Ae regrette parce que cela ne permet pas d'avoir une comparaison 2010/2020 et donc une bonne compréhension de la réduction de l'impact de l'activité sidérurgique lourde (avant / après) ».*

- e. **La capacité de séquestration de dioxyde de carbone**

#### **Recommandations de la MR Ae :**

L'Ae recommande de préciser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, programmée dans les documents d'urbanisme qui régissent le territoire et qui généreront des flux de stockage carbone annuels négatifs dans les prochaines années.

#### **Réponse de la Communauté de Commune du Pays Orne Moselle :**

L'enjeu pour la CCPOM est de veiller à protéger sa forêt qui se fragilise (notamment dû au risque d'incendie et de sécheresse), du fait du changement climatique. Le potentiel de séquestration ne porte donc pas sur le massif forestier mais avant tout sur :

- La limitation de l'expansion urbaine, et le développement de la nature en ville, ce qui permet également la préservation de la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.
- La réduction de l'imperméabilisation des sols et en arborer d'autres (parkings, cours d'écoles, places, espaces publics etc.)
- La préservation et la restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (TVB)
- Le maintien, voir le déploiement de prairies permanentes
- La conversion d'un maximum de culture en agriculture de conservation

De plus, la CCPOM a récemment mis en place deux fonds de concours en faveur du reboisement des forêts et du développement de plantation d'arbre en ville à destination de ses communes membres.

#### **f. Les énergies renouvelables (EnR)**

##### **Recommandation de la MRAe :**

L'Ae recommande d'ajouter dans la liste des énergies renouvelables à développer le solaire thermique.

##### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Le potentiel thermique est présenté dans le chapitre 6.6 Solaire thermique, à la page 58 du rapport diagnostic : « lorsque chaque logement disposera en moyenne de 3m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques, le potentiel de 25 GWh/an sera totalement exploité pour la production d'eau chaude sanitaire dont on a besoin toute l'année ». Le scénario retenu prévoit 22 000 logements équipés, soit une production de 25 GWh/an en 2050.

#### **g. Les réseaux de distribution et de transport d'énergies**

##### **Recommandation de la MRAe :**

L'Ae recommande à la CCPOM d'intervenir rapidement auprès de RTE pour faire connaître ses besoins et qu'ils soient pris en compte dans la révision prochaine du SREnR.

##### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

La CCPOM prend en compte cette recommandation, et interviendra auprès de RTE, au besoin, pour la révision prochaine du SREnR.

#### **h. La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique**

##### **Recommandations de la MRAe :**

L'Ae souligne que l'absence de présentation de l'état initial de l'environnement ne permet pas de mettre correctement en perspective les enjeux du territoire.

##### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

La CCPOM regrette de ne pas avoir joint l'Etat Initial de l'Environnement (produit en décembre 2018) lors de l'envoi de sa demande d'avis auprès de la Mission Régional d'Autorité environnement du Grand-Est. Celui-ci sera joint lors de la consultation du public.

## **2. Analyse de la stratégie et du plan d'action du PCAET**

### **Recommandations de la MRAe :**

L'Ae invite la CCPOM à mieux montrer la cohérence de son projet en indiquant les attendus et contributions de chaque action par rapport aux objectifs quantitatifs et qualitatifs que la collectivité a retenus.

### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Les actions planifiées, bien qu'opérationnelles et prévues pour le mandat en cours, ne permettent pas, la plupart du temps, un chiffrage carbone fiable. Ce chiffrage sera en effet généralement soumis à de nombreuses hypothèses. Par ailleurs, ces actions contribuent à la sensibilisation des acteurs du territoire. Leur attribuer une part de réduction est assez délicat. Pour autant, nous proposons de chiffrer l'impact carbone des actions et de leurs émissions évitées lorsque cela est possible.

### **Recommandations de la MRAe :**

L'Ae recommande de présenter de manière plus approfondie les possibilités de reconversion des friches notamment au regard des enjeux du territoire et des ambitions portées par l'intercommunalité en matière de dynamique démographique, économique et de « climat-air-énergie ».

### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Un dossier a été déposé auprès de la MRAe par le SMEAPO (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne) dont fait partie la CCPOM, concernant les friches industrielles du site des Portes de l'Orne.

Nous attendons le retour d'expérience de ce projet de requalification pour poser un cadre pour les autres friches industrielles se trouvant sur le territoire.

### **Recommandations de la MRAe :**

L'Ae recommande, au vu du constat de l'insuffisance de certains objectifs, de les réviser ou d'expliquer les raisons pour lesquelles il n'est pas pour l'heure possible de les atteindre. Dans ce cas, proposer une trajectoire de réduction à l'horizon 2050.

### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Comme mentionné à la page 23 du rapport PCAET, « Pour ces raisons et par soucis pédagogique de mobiliser des acteurs du territoire autour d'objectifs simples l'indicateur d'évolution des émissions de gaz à effet de serre à été privilégié. Tous les détails des scénarios (consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émissions de polluants) ont toutefois été calculés et sont présentés dans les tableurs de travail et dans le cadre de réponse au format réglementaire ».

Les polluants sur la base de scénario retenus sont les suivants :

#### ÉMISSIONS DE NOX (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	255	202	169	140	81
Résidentiel	74	61	48	35	22
Tertiaire	15	11	7	4	0,2
Industrie	31	23	15	8	0
Agriculture	7	5	3	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>381</b>	<b>302</b>	<b>243</b>	<b>188</b>	<b>103</b>
Variation par rapport à 2016	-	-21 %	-36 %	-51 %	-73 %

#### ÉMISSIONS DE PM2,5 (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	12	6	5	4	3
Résidentiel	45	38	31	23	16
Tertiaire	1,06	0,86	0,66	0,49	0,20
Industrie	16	15	15	14	11
Agriculture	2,4	2	2,1	2,0	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>62</b>	<b>53</b>	<b>44</b>	<b>31</b>
Variation par rapport à 2016	-	-19 %	-31 %	-43 %	-59 %

#### ÉMISSIONS DE PM10 (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	17	14	12	10	6
Résidentiel	46	39	31	24	16
Tertiaire	1,4	1,1	0,8	0,4	0,1
Industrie	105	103	99	94	73

Agriculture	10	9	9	8	5
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>166</b>	<b>152</b>	<b>137</b>	<b>100</b>
Variation par rapport à 2016	-	-7 %	-15 %	-24 %	-44 %

#### ÉMISSIONS DE SO2 (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2
Résidentiel	7	6	5	4	4
Tertiaire	2,5	1,9	1,3	0,7	0,0
Industrie	0,5	0,4	0,3	0,1	0,0
Agriculture	0,01	0,1	0,2	0,3	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Variation par rapport à 2016	-	-15 %	-30 %	-45 %	-60 %

#### ÉMISSIONS DE NH3 (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	2,9	2,4	2,1	1,7	1,1
Résidentiel	0	0	0	0	0
Tertiaire	0	0	0	0	0
Industrie	0	0	0	0	0
Agriculture	38	36	34	32	19
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>20</b>
Variation par rapport à 2016	-	-6 %	-11 %	-17 %	-51 %



### ÉMISSIONS DE COVNM (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	51	43	37	31	19
Résidentiel	216	173	130	87	44
Tertiaire	1,4	1,2	0,9	0,6	0,4
Industrie + Energie	84	82	79	73	48
Agriculture	2,1	2,0	1,9	1,8	1,1
Déchets	8	7	6	5	2
<b>TOTAL</b>	<b>362</b>	<b>308</b>	<b>254</b>	<b>198</b>	<b>114</b>
Variation par rapport à 2016	-	-15 %	-30 %	-45 %	-69 %

### **3. Articulation avec les documents de planification de rang supérieur nationaux et régionaux**

#### **Recommandation de la MARE :**

L'Ae recommande de mieux expliquer les freins en matière de développement de capacités de stockage du carbone sur le territoire empêchant l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et notamment le lien entre les objectifs de conservation des espaces naturels et agricoles et de la trame verte et bleue avec les perspectives de consommation foncière et de protection des milieux naturels dans les documents d'urbanisme.

#### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

L'enjeu pour la CCPOM est de veiller à protéger sa forêt qui se fragilise (notamment dû au risque d'incendie et de sécheresse), du fait du changement climatique. Le potentiel de séquestration ne porte donc pas sur le massif forestier mais avant tout sur :

- La limitation de l'expansion urbaine, et le développement de la nature en ville, ce qui permet également la préservation de la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur urbains.
- La réduction de l'imperméabilisation des sols et en arborer d'autres (parkings, cours d'écoles, places, espaces publics etc.)
- La préservation et la restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (TVB)
- Le maintien, voir le déploiement de prairies permanentes
- La conversion d'un maximum de culture en agriculture de conservation

De plus, la CCPOM a récemment mis en place deux fonds de concours en faveur du reboisement des forêts et du développement de plantation d'arbre en ville à destination de ses communes membres.

## **Analyse de la qualité de l'évaluation environnementale et de la prise en compte de l'environnement.**

### **1. Analyse de la prise en compte des enjeux air-climat-énergie**

#### **Recommandations de la MRAe :**

L'Ae recommande de compléter le programme d'actions pour favoriser la prise en compte des impacts des rénovations des bâtis à la fois sur le paysage, la qualité de l'air et les déchets. Elle estime également nécessaire de promouvoir dans les documents d'urbanisme les principes de constructions bioclimatiques et le recours aux productions biosourcées.

#### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Cela sera pris en compte dans la fiche action 2.4 ; sensibiliser et accompagner les communes dans l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans leur PLU, avec notamment l'organisation de réunions d'information et d'échanges.

#### **Recommandations de la MRAe :**

L'Ae recommande d'expliquer le choix de ne pas avoir proposé des actions portant sur la mobilité, ciblées sur les entreprises et le transport de marchandises, et le cas échéant de l'inscrire comme une piste d'amélioration. Par exemple, la réutilisation éventuelle des infrastructures de transport ferroviaire utilisées auparavant par la sidérurgie voire une requalification des voies routières.

#### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Le Fret ne fait en effet pas l'objet d'une fiche action spécifique, mais la problématique du transport de marchandises est traitée dans les fiches « Encourager une économie circulaire et alternative » et « Créer un dialogue avec les entreprises et le commerce sur les enjeux climat, air, et énergie ».

#### **Recommandation de la MRAe :**

L'Ae recommande de préciser les techniques agricoles qui seront promues pour le développement de cette agriculture de conservation.

#### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

La chambre d'agriculture est partenaire de l'action d'évolution des pratiques agricoles et apportera l'expertise technique. De manière générale, l'agriculture de conservation vise la réduction du travail du sol, la diversification et l'allongement des rotations culturales, aussi que la couverture du sol afin d'accroître la séquestration carbone des sols et de préserver la biodiversité.

#### **Recommandations de la MRAe :**

L'Ae recommande de compléter le plan d'actions par des actions en matière du renforcement du stockage carbone.

### Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

La séquestration carbone est abordée de manière transversale dans les actions traitant de l'agriculture de conservation, de l'urbanisme et de la reconversion des friches industrielles.

### Recommandations de la MRAe :

L'Ae recommande à la CCPOM d'établir, pour les actions qu'elle estime les plus significatives, un bilan général des émissions de GES en comparant les émissions évitées et celles émises pour la création de ces actions.

### Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

Nous avons estimé ci-dessous les émissions engendrées / évitées pour les principales actions pour lesquelles c'était possible :

	Emissions évitées en tCO2e	Emissions engendrées par les actions en tCO2e	Gain net en tCO2e
<b>Rénovation des logements</b>	22 000 logements rénovés 85 700 tCO2e Gain 75% des émissions (Isolation + changement énergie)	Emissions de GES des travaux : 11 tCO2/logement (sur la base d'une estimation de 30k€ de travaux par logement et d'un contenu carbone moyen de 360 kgCO2/k€ - base carbone - construction) diviser par 20 ans.	
	64 000	12 000	-52 000
<b>Réseau de chaleur</b>	Chauffage gaz (240 gCO2/kWh) <a href="https://blog.cler-ingenierie.fr/inauguration-de-la-chaufferie-biomasse-damneville/">https://blog.cler-ingenierie.fr/inauguration-de-la-chaufferie-biomasse-damneville/</a>	Bois : 0 gCO2/Kwh = émissions de la construction : 8M€ (sur la base du ratio financier ci-dessus)	
	4600	150	-4450
<b>Voiture électrique</b>	10 000 voitures thermiques remplacées par électrique (sur la base de 32 000 VL) FE : 200 gCO2/km Sur la base de 12 000 km par an	FE électrique : 85gCO2/km	
	24 000	10 000	-14 000
<b>Ligne de covoiturage</b>	100 000 km évités	Fabrication des panneaux négligeable	
	20	0.1	-20
<b>Développement des EnR</b>	FE électricité moyen rance : 80 gCO2/kWh Production EnR 190 GWh	Eolien : 100 GWh / 14 gCO2/kWh PV 90 GWh / 40gCO2/kWh	
	15 000	5 000	-10 000
<b>Total</b>	<b>108 000</b>	<b>27 500</b>	<b>-80 500</b>

### **Recommandations de l'Ae :**

Afin de s'assurer du moindre impact environnemental quant au choix d'implantation des installations de production EnR, l'Ae recommande d'inscrire cette mesure d'évitement dans la fiche-action concernée. Elle recommande d'introduire des éléments concernant la prise en compte des conditions d'implantation dans les documents d'urbanisme.

### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Ces mesures d'évitements sont prévues dans l'Etude Environnemental Stratégique. Elles seront prises en compte dans les documents d'urbanisme, notamment dans la fiche action 2.4 : Sensibiliser et accompagner les communes dans l'intégration des enjeux climat-air-énergie. Ainsi, des réunions d'information et d'échanges seront organiser sur la prise en compte des conditions d'implantation des installations de production EnR dans les documents d'urbanisme.

## **Avis commun du préfet de région et du président du conseil régional**

---

### **A. Diagnostic**

#### **Recommandation :**

Les données d'entrée du PCAET fournies par la communauté régionale de travail sont-elles intégrées et analysées ? A compléter

- Les manques relevés en analyse avant dépôt du projet figurent probablement dans le diagnostic plus complet annexé au PCAET tel qu'indiqué (cf p.5 du rapport), mais ce document n'a pas été analysé car non reçu.
  - o Sources des données
  - o Eléments d'analyse plus approfondie sur les autres secteurs que le logement et le transport
- Le diagnostic présente la production d'ENR de 2017 : 46 Gwh (bois 55% (25 Gwh) PAC 41% (10 Gwh), méthanisation 2%, solaire PV 2%) soit 5% de la consommation du territoire mais la source n'est pas indiquée.

#### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

La CCPOM regrette de ne pas avoir joint le diagnostic plus complet lors de l'envoi de sa demande d'avis auprès de la du préfet de région et du président du conseil régional du Grand Est. Celui-ci sera joint lors de la consultation du public.

Les sources des chiffres concernant la production d'ENR sont indiqués dans le diagnostic.

#### **Recommandation :**

Les potentiels de progrès sont-ils évalués et justifiés ? A compléter

Des tableaux récapitulatifs des hypothèses des scénarios et des graphiques permettent de comprendre le raisonnement et les trajectoires, mais il est difficile d'estimer leur niveau d'ambition comme les potentiels de progrès ne sont pas explicités. (cf remarque précédente : diagnostic plus complet annexé non analysé).

Quelques éléments de potentiels mériteraient d'être intégrés dans des supports de diffusion permettant une meilleure appropriation du plan

Le diagnostic n'identifie pas de potentiel. Cette partie gagnerait à être développée.

#### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Les ambitions et les potentiels sont indiqués dans le diagnostic joint à la consultation du public et repris dans le rapport PCAET dans le tableau : présentation des principales caractéristiques des scénarios à la page 25.

#### **Recommandation :**

Le diagnostic renseigne – t – il sur les spécificités, forces, faiblesses et enjeux climat – air – énergie du territoire ? (Cartes, synthèse, compréhension...). Une cartographie des acteurs et des démarches existantes est – elle présente ? A compléter

Cf les remarques précédentes sur le diagnostic complet non analysé.

## Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

La CCPOM regrette de ne pas avoir joint le diagnostic plus complet lors de l'envoi de sa demande d'avis auprès de la du préfet de région et du présent du conseil régional du Grand Est. Celui-ci sera joint lors de la consultation du public.

### B. Stratégie

#### Recommandation :

Les documents de références sont-ils pris en compte ? oui

SNBC et SRADDET, mais les objectifs sur les réductions de polluants atmosphériques à 2050 ne sont pas identifiés.

## Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

Comme mentionné page 23 du rapport PCAET « Pour ces raisons et par souci pédagogique de mobiliser les acteurs du territoire autour des objectifs simples, l'indicateur d'évolution des émissions de gaz à effet de serre a été privilégié. Tous les détails des scénarios (consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émissions de polluant) ont toutefois été calculés et sont présentés dans les tableurs de travail et la cadre de réponse au format réglementaire »

Les polluants sur la base du scénario retenu sont les suivants :

	ÉMISSIONS DE NOX (t)				
	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	255	202	169	140	81
Résidentiel	74	61	48	35	22
Tertiaire	15	11	7	4	0,2
Industrie	31	23	15	8	0
Agriculture	7	5	3	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>381</b>	<b>302</b>	<b>243</b>	<b>188</b>	<b>103</b>
Variation par rapport à 2016	-	-21 %	-36 %	-51 %	-73 %

### ÉMISSIONS DE PM<sub>2,5</sub> (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	12	6	5	4	3
Résidentiel	45	38	31	23	16
Tertiaire	1,06	0,86	0,66	0,49	0,20
Industrie	16	15	15	14	11
Agriculture	2,4	2	2,1	2,0	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>62</b>	<b>53</b>	<b>44</b>	<b>31</b>
Variation par rapport à 2016	-	-19 %	-31 %	-43 %	-59 %

### ÉMISSIONS DE PM<sub>10</sub> (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	17	14	12	10	6
Résidentiel	46	39	31	24	16
Tertiaire	1,4	1,1	0,8	0,4	0,1
Industrie	105	103	99	94	73
Agriculture	10	9	9	8	5
<b>TOTAL</b>	<b>179</b>	<b>166</b>	<b>152</b>	<b>137</b>	<b>100</b>
Variation par rapport à 2016	-	-7 %	-15 %	-24 %	-44 %

### ÉMISSIONS DE SO<sub>2</sub> (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2
Résidentiel	7	6	5	4	4
Tertiaire	2,5	1,9	1,3	0,7	0,0
Industrie	0,5	0,4	0,3	0,1	0,0
Agriculture	0,01	0,1	0,2	0,3	0,4



<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Variation par rapport à 2016	-	-15 %	-30 %	-45 %	-60 %

#### ÉMISSIONS DE NH3 (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	2,9	2,4	2,1	1,7	1,1
Résidentiel	0	0	0	0	0
Tertiaire	0	0	0	0	0
Industrie	0	0	0	0	0
Agriculture	38	36	34	32	19
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>20</b>
Variation par rapport à 2016	-	-6 %	-11 %	-17 %	-51 %

#### ÉMISSIONS DE COVNM (t)

	2016	2021	2026	2030	2050
Transport	51	43	37	31	19
Résidentiel	216	173	130	87	44
Tertiaire	1,4	1,2	0,9	0,6	0,4
Industrie + Energie	84	82	79	73	48
Agriculture	2,1	2,0	1,9	1,8	1,1
Déchets	8	7	6	5	2
<b>TOTAL</b>	<b>362</b>	<b>308</b>	<b>254</b>	<b>198</b>	<b>114</b>
Variation par rapport à 2016	-	-15 %	-30 %	-45 %	-69 %

#### Recommandation :

Des objectifs chiffrés sont – ils déclinés pour chaque domaine opérationnel aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 ? A compléter

Le développement des réseaux de chaleur évoqué dans le diagnostic n'est pas développé dans la stratégie – le territoire est encore peu équipé.

### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Le développement des réseaux de chaleur est évoqué dans la fiche action 2.3 : Etudier l'opportunité de réseaux de chauffage urbain utilisant des énergies renouvelables ou de récupération.

#### **Commentaire :**

Les objectifs font-ils l'objet d'une analyse socio-économique ? Oui en partie

Des éléments sur le coût de l'inaction et les retombées socio-économiques sont présentés et permettent d'alerter et s'appuyer les enjeux sur les grands domaines.

#### **Recommandation :**

La coordination de cette stratégie avec les autres démarches de planification, et avec les territoires voisins est-elle adaptée ? La stratégie proposée est-elle justifiée ? Oui en partie

Quelques références aux autres démarches territoriales (SCoTAM, PPA) sont évoquées ainsi qu'une étude sur la mobilité engagée par l'AGURAM à l'échelle de Metz Métropole et de la Communauté de Communes Rives de Moselle et de la CCPOM. En revanche, il n'est fait aucune référence aux autres territoires voisins, vers le nord ni au Luxembourg alors que l'aire d'influence du Grand-Duché ne cesse de progresser avec des impacts en termes de logements et de mobilités.

### **Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

La CCPOM prend en compte cette remarque et en tiendra compte dans ses prochains travaux en matière de planification.

## **C. Programme d'actions**

#### **Commentaire**

Le programme d'action couvre-t-il les thématiques suivantes ? Développer le stockage et optimiser la distribution d'énergie. Non

Sujet non évoqué qui pourra être traité lors d'une prochaine révision du PCAET.

#### **Commentaire :**

Les compétences spécifiques du porteur ont-elles fait l'objet de développements réglementaires nécessaires ? Oui en partie

Notamment sur l'éclairage public et les réseaux. Le volet véhicules électriques pourra être complété ultérieurement en lien avec l'application de la loi LOM et le schéma directeur des mobilités, et la partie réseaux avec le schéma directeur de l'énergie.

### Recommandation :

Le volet qualité de l'air fait-il l'objet de développements réglementaires nécessaires ? Est-il traité de manière intégrée dans le plan d'actions ? Oui à compléter

- Le plan d'action du PPA est présenté, mais il n'est pas précisé lesquelles visent spécifiquement ou sont portées par les 13 communes de l'EPCI sur le périmètre du PPA
- Ce volet à conforter avec les travaux complémentaires en lien avec l'application de la loi LOM dont la restitution est prévue en 2022
- En effet, les objectifs doivent être à minima équivalents à ceux du PREPA (émissions) et doivent également porter sur l'exposition des populations (concertations). Ces compléments amèneront à préciser ou renforcer des actions ou en développer de nouvelles afin de pouvoir atteindre ces nouveaux objectifs. **La réalisation d'une étude d'opportunité sur l'instauration de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) est particulièrement attendue.**

### Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :

La CCPOM a lancé l'élaboration d'une étude mobilité, selon les conclusions de l'étude, elle pourra être amenée à réaliser une étude d'opportunité sur l'instauration des zones à faibles émissions mobilité.

#### D. Contribution aux enjeux régionaux (hors analyse réglementaire)

### Commentaire :

Le transport routier, dépendant de l'énergie carbonée, fait-il l'objet d'une réponse adaptée ? Oui en partie.

- Ce volet sera à conforter avec les compléments sur la qualité de l'air en lien avec l'application de la loi LOM
- La collectivité a pris la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité et l'étude de l'AGURAM devrait préciser les axes d'interventions. Des initiatives fortes sont indispensables sur ce volet prioritaire afin d'atteindre les objectifs fixés. Certaines mesures peuvent déjà être anticipées : des actions en faveur de l'intermodalité, l'accessibilité vélos/piétons et le rabattement des transports collectifs vers les gares, qui sont des leviers directs dans leur attractivité.

#### E. Evaluation

### Recommandation :

Le PCAET vaut-il bilan d'émission de gaz à effet de serre pour une collectivité obligée ? Non

Le tableau standardisé des émissions patrimoine et compétences, avec des données récentes, n'est pas inclus.

Les actions 5.1 à 5.5 contribuent au plan d'actions du bilan GES, mais les réductions d'émissions attendues de leur mise en œuvre ne sont pas chiffrées. La collectivité contactée prévoit de publier, début 2022 et indépendamment du PCAET, un bilan GES scope 1 et 2 basé sur les données de l'année 2021.

**Réponse de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle :**

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2 a été réalisé en 2019, il sera refait en 2022.